

REPRISE DE LA SAISON 2023 – INFORMATIONS DIVERSES

REGLEMENTATION

- ✓ Consigne des dossards (possible).
- ✓ Signature de la feuille d'émargement (obligatoire).
- ✓ Le développement est libre pour les **U19** pour les épreuves du calendrier Régional et Fédéral mais limité à 7m93 pour les épreuves Internationales (Règlement de l'UCI).

PARTICIPATION DES DAMES AUX EPREUVES HOMMES

ELITE : participation autorisée aux épreuves OPEN et ELITE.

OPEN 1 : participation autorisée aux épreuves OPEN.

OPEN 2 ou 3 : participation autorisée en A1 ou A2 au choix.

(17-18 ans) ACCESS et OPEN 3 : participation autorisée aux épreuves de **U17**.

: participation autorisée dans La série ACCESS à leur convenance.

Les dames de toutes les régions (sauf les licenciées IDF ACCESS de 40 ans et plus) ne seront pas autorisées à participer à ces compétitions (hommes ci-dessus), si des épreuves dames sur route, sont organisées en Ile-de-France le même jour.

VTT UNIQUEMENT

Les non licencié.e.s sont autorisé.e.s sur présentation d'un certificat médical (papier), les licences des fédérations affinitaires ou autres, même avec la mention « certificat médical » ne sont pas acceptées sauf si sur leur licence est précisé la date de leur certificat médical. Il convient aux organisateurs de souscrire en amont de l'épreuve une assurance optionnelle pour les non licencié.e.s FFC.

Le certificat médical doit être conservé par l'arbitre et transmis au CIF avec le dossier des résultats.

ENGAGEMENTS

Le système d'engagement fédéral ne permettant pas pour l'instant d'engager **les dames** dans les **épreuves hommes**, il convient donc de les engagées sur place sans surcoût.

De même pour les coureurs ACCESS participants à des épreuves organisées par leur club et n'étant pas ouverte à la catégorie ACCESS.

RECLAMATION

Les réclamations concernant les classements des épreuves devront être transmises par mail au comité régional iledefrance@ffc.fr maximum 48 heures après la publication des résultats sur le site régional.

TITRE TEMPORAIRE

Le titre temporaire remplace la carte à la journée celui est valable **4 semaines** à la date de la délivrance ; les personnes se présentant muni de celui-ci doivent régler le montant de l'engagement sur place.

Respect des lieux et infrastructures mise à disposition par les communes ou autres

Chaque participant ainsi que les dirigeants des clubs doivent faire preuve de civilité et de respect des lieux d'accueil et des infrastructures mises à disposition par les communes afin d'éviter certaines incivilités rencontrées la saison passée.

En effet, les organisateurs se démènent au quotidien pour mettre sur pied de belles épreuves à destination de l'ensemble des licenciés et pour faire vivre le cyclisme régional ; ce travail de fond auprès des communes ne doit pas être gâché par le comportement inciviles de certains.